

DELIBERATION N° 69/2010

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION ROUTE HALIFAX/SAINT-PIERRE**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2010 ;
- VU** la délibération n° 22/2010 du 15 février 2010, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2010 dans la limite des crédits inscrits au chapitre 65.
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'accorder à l'association Route Halifax/Saint-Pierre une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre de 2010.

La subvention participe à l'organisation de la 5ème édition de la course à la voile prévue en juillet 2010.

La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, fonction 32 du budget territorial.

Article 2 : Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération.

Adopté
5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,



SAINT-PIERRE et MIQUELON Stéphane ARTANO
Reçu à la Préfecture
Le 2 MARS 2010

